



Société Suisse de Pédagogie Musicale
Vaud

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE
PÉDAGOGIE MUSICALE SSPM-VAUD**

Samedi 25 janvier 2020 à 10.30 h

au Restaurant « La Bruschetta », Avenue de la Gare 20, Lausanne

Le Président, Adrien Praz, ouvre la séance à 10.35 h. Il salue les 16 membres présents qui sont

du comité :

Adrien Praz, président,
Diane Pauvert, vice-présidente
Agnès Chmetz Cusin, trésorière
Thérèse Durrer, secrétaire
Beatrice Villiger, membre adjointe, membre du Comité Central
Ersilia Marciello, membre adjointe
Laurence Vérant, membre adjointe

Membres : Lise Rapin, Marc-Henri Aubert, Bashùsha Gonvers, Loriana Brocard, Vanda Brauner Stern, Claire Grin, Bertrand Schlunegger, Olivier Jatton et Marinette Schwab.

29 membres ont pris la peine de s'excuser :

Adalberto Riva,	François Grin,	Myriam Tschumi
Alice Aubert,	Françoise Berkovits	Pierre Gross,
Annick Loretan,	Karin Bracher,	Sandrine Fessler,
Catherine Roulet	Katarina Kabakli,	Suzanne Deillon
Cécile Zay	Marcia Dipold,	Suzanne Perrin
Daniel Eisler	Maria-Barbara Nytsch,	Thalia Perry,
Dominique Delpierre,	Marie-Hélène Essade,	Thérèse Schiltknecht,
Dominique Schwob,	Marie-Hélène Piotet,	Thierry Dagon,
Enrico Camponovo,	Martine Reymond,	Véronique Rossier,
Fabienne Siegwart,	Muriel Prin-Schibler,	

Nous changeons l'ordre du jour en prenant en début de séance une partie du **Point 12 Propositions du comité** : Nous accueillons Madame Carine Tripet, animatrice de notre prochain séminaire de formation continue intitulé : « Analyse de pratique d'enseignement ». Carine Tripet a réformé le Master en pédagogie de la HEMU, elle mène des analyses de pratique dans plusieurs écoles de musique en Suisse romande. Elle nous présente sa manière de travailler : Les participants peuvent apporter des vidéos d'extraits de cours filmés par téléphone ou des questions relevant de la pratique ou l'exposition de problèmes survenant dans l'enseignement de la musique. A travers l'analyse de la pratique, elle propose donc de nous ouvrir la porte de ses recherches théoriques en pédagogie musicale et de nous donner des pistes possibles pour une approche nouvelle de l'enseignement et/ou de l'apprentissage musical. Ces analyses seront bienveillantes et constructives et respecteront la discrétion indispensable à ce genre de démarches.

Cette formation continue promet d'être extrêmement intéressante. Carine Tripet est vivement applaudie et nous la remercions pour la clarté de son exposé.

Nous reprenons le cours de notre assemblée.

Point 1) : Nous nommons, **Olivier Jatton**, scrutateur de l'assemblée.

Point 2) : Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 janvier 2019 est approuvé avec remerciement à son auteur.

Point 3) : Nous rendons hommage à deux membres décédés cette année

Michel Descloux et Alfred Bertholet

Nous avons enregistré 22 démissions, déménagements ou exclusions et 2 admissions qui sont

Marianna Kazennaya, Saint-Cergue, piano et piano-jazz
François Grin, Vevey, violoncelle

L'effectif de la section Vaud est de 180 membres.

Point 4 a) : Dans son **rapport le président Adrien Praz** souligne la bonne marche de la section Vaud. Le comité s'est réuni 3 fois. Les affaires courantes se règlent facilement par e-mail. Nous avons organisé 3 auditions d'élèves plus le palmarès. Les examens ont réuni 24 élèves présentés par 9 professeurs. 2 élèves ont réussi le certificat d'études non-professionnel FEM/AVCEM.

Le défi actuel est de recruter des nouveaux membres. Nous avons trop peu d'enseignant en musique actuelle. De nos jours il est devenu moins évident de faire partie d'une association. Nous allons éditer un flyer destiné à montrer les avantages qu'il y a à faire partie de la SSPM. Un projet a été développé par **Laurence Vérant** et nous allons pouvoir le distribuer prochainement.

Nous continuons à développer notre site internet www.sspmvaud.ch en le rendant attractif.

Nous avons repris l'organisation de séminaires de formation continue qui est assurée par **Beatrice Villiger**.

Le Comité Central a acquis son code de producteur **ISRC (International Standard Recording Code)** Le président demande à Beatrice Villiger de nous éclairer à ce sujet. L'ISRC est un code de reconnaissance international pour les enregistrements. C'est un outil idéal pour la gestion des droits d'auteurs pour la musique enregistrée. Certaines plateformes de téléchargement, radios ou labels n'acceptent que la musique avec code ISRC. La SSPM peut donc générer des codes complets à disposition des membres. Les intéressés doivent en faire la demande auprès du Comité Central.

Point 4 b) : Rapport de la trésorière : La trésorière, **Agnès Chmetz**, met à notre disposition le bilan et les comptes. Nos finances se portent bien. L'Etat de Vaud par le Serafe nous a, à nouveau, octroyé la subvention sur la base de nos comptes d'examens. Celle-ci se monte à Fr. 4'411.--. Le bénéfice de l'exercice est de Fr. 4'144.50.

Point 4 c) : Daniel Eisler ne pouvant pas être présent, c'est **Loriana Brocard** qui nous présente le rapport des vérificateurs des comptes. Ceux-ci se sont réunis le 15 janvier 2020. Ils ont vérifié les pièces comptables et constaté la parfaite tenue de la comptabilité. Ils proposent à l'assemblée de donner décharge à la trésorière.

Les rapports des comptes et des vérificateurs sont acceptés à l'unanimité.

Point 5 : L'assemblée donne également **décharge au comité** pour l'exercice écoulé.

Point 6 : Election du comité : La présente assemblée est électorale pour l'exercice 2020-2024. Tous les membres du comité acceptent une réélection. L'assemblée entérine la réélection du comité in extenso à l'unanimité. Selon l'article 21 des statuts, à part la présidence, le comité s'organise librement. Il se constitue donc de

Adrien Praz, président
Beatrice Villiger, vice-présidente, membre du Comité Central
Thérèse Durrer, secrétaire
Agnès Chmetz, trésorière
Diane Pauvert, membre-adjointe
Ersilia Marciello, membre adjointe
Laurence Vérant, membre-adjointe

Point 7 : L'assemblée entérine la nomination des **vérificateurs des comptes** suivants :
Loriana Brocard 1ère vérificatrice, **Catherine Roulet** 2^{ème} vérificatrice, suppléante
Vanda Brauner Stern.

Point 8 : La prochaine **Assemblée des Délégués** aura lieu le 21 mars prochain. Adrien Praz, Ersilia Marciello et Vanda Brauner Stern acceptent ce mandat. Laurence Vérant et Claire Grin sont nommées en qualité de suppléantes.

Point 9): L'assemblée entérine la **nomination des experts** suivants pour la session d'examens 2020 :

Marlyse Fasel-Lugrin pour le piano
Davide Autieri pour le chant,
Stefan Rusiecki pour le violon
Edmée-Angeline Sansonnens pour la harpe,
Francesco Bartoletti pour le violoncelle
Angelo Lombardo pour les branches théoriques du certificat

Morceaux imposés : Nous continuerons à utiliser les morceaux imposés choisis par le Conservatoire de Lausanne en tous les cas pour le piano, la flûte traversière, la harpe et le violoncelle. Pour le violon, nous laissons le choix aux professeurs de les utiliser ou de les remplacer par un autre morceau. Il n'y a pas de morceaux imposés pour le chant.

Commission d'examen : La secrétaire continue à s'occuper de l'organisation et demandera de l'aide en cas de besoin en particulier pour le gardiennage.

Point 10 : Fixation de la cotisation annuelle : elle est inchangée soit, Fr. 125.—pour le Comité Central et Fr. 50.-- pour notre section.

Point 11 - Nouveaux statuts : Nous avons procédé à la réédition de nos statuts. Ceux-ci ont été contrôlés par nos juristes et approuvés par le Comité Central. Tous les membres en ont reçu un exemplaire. La principale nouveauté réside en l'admission d'étudiants en master de pédagogie. Ceux-ci bénéficient des mêmes droits que les membres actifs sauf de paraître sur la plateforme de l'enseignement privé. Ils ne paient que la moitié des cotisations tant qu'ils sont étudiants. L'assemblée accepte les nouveaux statuts à l'unanimité.

Point 12 – Propositions du comité : La formation continue de Carine Tripet a été traitée en début de séance.

Nous envisageons la réédition de notre **liste des membres**. La secrétaire s'occupera de récolter les changements par rapport à la liste 2018 et de solliciter nos annonceurs pour qu'ils nous confient leur publicité.

Point 13 : Nous n'avons pas reçu de propositions individuelles.

Point 14 - Divers : Claire Grin trouve maladroite la manière d'annoncer les formations continues par le secrétariat central. Il faudrait que soit clairement stipulé en début de mail s'il s'agit d'une communication du Comité Central, auquel cas elle est traduite dans les langues nationales ; ou s'il s'agit d'une communication émanant d'une section locale qui la diffuse via le secrétariat central, elle reste alors dans sa langue d'origine. Nous décidons de soumettre cette proposition à l'Assemblée des Délégués. Le président se charge de la formulation et la soumettra au Comité Central dans le délai requis.

Vanda Brauner demande s'il serait possible de subventionner l'enseignement pour alléger les écologies. Nous n'avons évidemment pas la fortune nécessaire pour pouvoir distribuer une aide à tout le monde. Par contre, le comité serait d'accord d'étudier la possibilité d'une forme d'aide au cas par cas pour les familles nombreuses ou à revenu modeste par exemple.

La séance, rondement menée est levée à 11.55 h. Nous avons pu continuer à échanger des idées au cours de l'apéritif. Sept membres sont restés pour le repas qui, comme d'habitude, nous permet de resserrer nos liens d'amitié.